



VILLE DE GRASSE

République Française

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES
MUNICIPAUX**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES -
PROJET DE
RENOUVELLEMENT
URBAIN

Service de la Commande
Publique
Tel : 04.97.05.51.38
Fax : 04.97.05.51.31

AFFAIRE SUIVIE PAR :
VALERIE BRUNETTI
marches publiques@ville-grasse.fr

ARRETE DU MAIRE

Objet : Délégation de service public de d'exploitation, réhabilitation et gestion du système d'alimentation en eau potable du Canal du Foulon – nomination d'une commission de négociation

Le Sénateur-maire de la ville de Grasse,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi 93122 du 29.01.93 dite loi « Sapin »

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement de la procédure de délégation de service public de nommer les membres de la commission de négociation,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Sénateur-maire de la Ville de Grasse, Président de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public de la ville de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, nomme une commission en vue de mener à bien les négociations avec les candidats retenus et sous sa présidence.

Article 2 : les membres de la commission désignés sans condition de quorum, sont :

- François REYNE, Adjoint au maire de la Ville de Grasse
- Nicole NUTINI, Adjointe au maire de la Ville de Grasse
- Philippe BONELLI, Adjoint au maire de la Ville de Grasse
- Marc FACCHINETTI, Conseiller municipal de la Ville de Grasse
- Brigitte VIDAL, Conseillère municipale de la Ville de Grasse
- Paul EUZIERE, Conseiller municipal de la Ville de Grasse
- Bruno ESTAMPE, Conseiller municipal de la Ville de Grasse

Article 3 : les maires des communes du « système FOULON » sont également désignés comme membre de la commission sans condition de quorum :

- Richard RIBERO, Maire du Bar sur Loup ou son représentant,
- Jean-Pierre MAURIN, Maire de Châteauneuf de Grasse ou son représentant,
- Eric MELE, Maire de Gourdon ou son représentant,
- Gérald LOMBARDO, Maire du Rouret ou son représentant,
- André ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux ou son représentant,
- Thierry OCCELLI, Maire d'Opio ou son représentant,
- Michel ROSSI, Maire de Roquefort les Pins ou son représentant,
- Marc DAUNIS, Sénateur-maire de Valbonne Sophia-Antipolis ou son représentant,

Grasse. Vivre la Côte d'Azur de l'intérieur.

Article 4 : Monsieur Xavier HOMBOURGER, représentant le Cabinet HYDRATEC., assisteront la commission dans ses travaux en tant que conseil technique désigné à cet effet,

Article 5 : MM André LAURENT, Directeur Général des Services Municipaux, Jean-Claude BRUNO, Directeur de Cabinet et Jean-Yves SAPPE, Directeur Général des Services Techniques, Mmes Christel GENET, Chef du service eau et assainissement et Valérie BRUNETTI, Chef du service commande publique, assisteront la commission dans leurs travaux.

Fait à Grasse, le **2** **JUIL.** **2012**

Le Sénateur-maire,



Jean-Pierre LELEUX

Président de la Communauté
d'Agglomération Pôle Azur Provence